et garni selon les dernières règles. La difficulté, c'est qu'il est presque impossible de savoir quelle sera la fleur de demain. C'est généralement le goût d'une femme, en vue dans les arts, le monde ou la politique qui donne le ton. Telle mettra comme l'an dernier l'héliotrope à la mode parce que cette fleur est sa favorite, une autre triomphera avec le réséda, pour voir son règne abrégé par le goût d'une troisième qui préférera le lilas.

Actuellement c'est la capucine qui tient la corde. Ses admirables variations de couleurs et de panachure, la forme harmonieuse de ses feuilles avec leurs surfaces brillantes ou veloutées, méritent certainement le succès que cette fleur rencontre. Les roses, quoique portées en tout temps, suivent pourtant les variations mondaines ; celles qui ont la faveur du public sont pour cette saison les roses du Roi, légèrement écrasées, et les Jacqueminot. Pour les enfants, les fleurs des champs et les roses pâles fermées sont surtout employées.

Nous devons constater le courant qui porte de plus en plus les modistes à employer des pailles d'un coût relativement minime, et à les garnir d'articles de prix. Anciennement une paille faisait plusieurs saisons, certaines même se transmettaient de génération en génération ; aussi leur beauté et leur prix permettaient-ils une garniture des plus simples,souvent un simple ruban. Aujourd'hui la mode est renversée il faut paraître, de là la beauté de la garniture au détriment de celle de l'objet garni. Quelques soient les motifs qui ont conduit à cette transformation, nous devons constater avec plaisir qu'elle a eu pour résultat de donner du travail à un plus grand nombre d'ouvrières que n'en occupaient les coutumes passées.

En garniture, le satin est toujours préféré mais comme les garnitures prennent toute la place disponible sur le chapeau, on continue à poser le satin, en plissé à l'intérieur. Les brides sont moins portées ; la teinte ficelle en dentelle est la plus employée, on en use du reste fort peu, probablement parce que les modistes ne savent plus trouver place où la mettre.

Le défaut d'espace nous force à remettre à une autre fois, la revue des chapeaux fermés, des éventails et des ombrelles. Nous ne regrettons pas ce contretemps pour ces deux derniers articles qui paraissent réellement hors de saison, pour ce mois de juillet de l'an de grâce 1882.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE NORTH BRITISH AND MERCANTILE

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

Lorsqu'une compagnie d'assurance peut compter dans son fonctionnement soixante-douze assemblées annuelles et générales, on peut conclure avec facilité qu'on est en présence d'une de ces vieilles et solides institutions anglaises, dont chaque année l'existence a été augmentant la responsabilité et enlargissant la réputation d'honorabilité et de droiture.

En effet, c'est en 1809 que fut fondée la compagnie d'assurance contre l'incendie et sur la vie, *North British and Mercantile* au capital de $2,000,000. ($10,000,000) dont £500,000 ont été versées. Aujourd'hui après 73 années d'existence le capital accumulé dépasse $25,000,000 et le revenu annuel de la compagnie est au delà de $8,000,000.

Inutile de nous étendre par conséquent sur la solvabilité de la compagnie, ni sur l'honorabilité des comités de direction qui, à Londres et à Edimbourg président à l'administration et au fonctionnement d'une institution si considérable. A Montréal la direction compte parmi ses membres : Mr Smithers, Président de la Banque de Montréal, l'hon. M. T. Ryan, sénateur et Mr Gilbert Scott de Dow & Co.

A l'assemblée du 4 avril dernier, le département des assurances sur la vie présentait pour l'année 1881, un accroissement de 917 nouvelles polices couvrant une somme de £818,047, dont les primes formaient une somme de £28,250. 3. 4. Le revenu de l'année provenant des primes et des intérêts s'élevait à £462,821. 9. 3. Les annuités s'étaient augmentées de 19 obligations garantissant £7,443.17 pour lesquelles £68,777. 8. 2 avaient été touchées. Enfin après paiement des polices éteintes par décès et des annuités expirées, le fonds accumulé des deux départements s'élève à £3.508,105 11.

Le département du feu pour l'année 1881 donnait le montant des primes payées pendant l'année £958,654 1. 2:: Les pertes par incendie n'étaient que de £625.605 6.6. et la balance du département s'établissait comme suit :

Réserve.....	£844,576	19.11
Fonds de réserve affecté aux aux primes.....	319,551	7.0
Balance profits et pertes.....	54,367	7.0
	£1,218,495	14.1

Sur un bilan aussi favorable, un dividende de 40 shillings par action fut déclaré.

Nous ne nous sommes étendus sur le compte rendu donné à l'assemblée générale que pour faire comprendre à nos lecteurs quelle sécurité présentait une assurance soit sur la vie, soit contre l'incendie, émanant d'une compagnie aussi solide et entourée d'une respectabilité, aussi grande.

Il y a dans la longue expérience d'une compagnie d'assurance, dans cette longue suite de transactions qui ont servi peu à peu à édifier la solidité de ses ressources, toute une garantie que les prospectus et les combinaisons nouvelles des jeunes compagnies ne peuvent point donner. Quand on a derrière soi, soixante deux années d'existences, que les événements, les épidémies et les sinistres n'ont pu un seul instant mettre en péril, on a acquis une force que rien ne peut ébranler et derrière laquelle tout homme soucieux de l'avenir de sa famille, ou de la conservation de son avoir vient s'abriter.

La compagnie d'assurance North British and Mercantile cherche a étendre parmi la la population canadienne française les bienfaits de son institution; elle ne peut pas recourir, dans la position qu'elle occupe, aux procédes auxquels des compagnies qui n'ont pas un passé si honorable à porter, peuvent recourir et elle ne compte que sur les efforts de ses agents et sur les actes de sa longue carrière pour attirer à elle la clientèle canadienne qu'elle recherche.

Ses sous agents pour Montréal, sont MM. P. R. Fauteux dont la longue expérience et les longs services dans la compagnie méritent la considération de tous les canadiens ; son fils, Gustave Fauteux est également connu de ses compatriotes et la compagnie ne peut pas avoir d'interprêtes auprès de la population de la Province qui la représentent plus dignement. Nous recommandons donc à tous ceux de nos lecteurs, qui ont une famille qui dépend de leur existence, qui ont des biens à mettre à l'abri des sinistres, de s'adresser à la compagnie North British and Mercantile, s'ils veulent s'assurer à eux mêmes et à leurs enfants la perpétuité du bien être dont ils jouissent.

LES MANDATS DE POSTE.

Nos lecteurs se rappeleront probablement les instances que nous avons faites auprès du gouvernement pour obtenir une réduction dans le taux de la commission chargée sur les mandats de poste et pour l'extension du bénéfice des mandats à tous les pays faisant partie de l'union postale. D'après des avis authentiques, le gouvernement canadien est en voie de conclure un arrangement avec la France, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie pour l'échange des mandats entre le Canada et ces contrées sur la base réglant les échanges avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

Quant à la réduction de la commission sur les transmissions d'argent par mandats postaux, à partir du 1er juillet, les modifications, que nous allons faire connaître, ont été adoptées pour l'Angleterre et Terreneuve.

Les nouveaux taux pour les mandats sur l'Angleterre et Terreneuve commenceront à partir du 1er juillet et le taux du change sera réduit de 48.90 à 48.70 par £10 sterling soit du taux de 110 à celui de 109½. La commission sera la même que sur les mandats sur les Etats-Unis. Un nouveau modèle de mandat adapté à tous les pays avec